



MAIRIE DE OSSE
25360

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 19 mars 2014 à 20 h 00 sous la présidence de

M. Charles PIQUARD, le Maire

L'an deux mil quatorze, le 19 mars à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Osse, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PIQUARD Charles, Maire.

Membres en exercice : 10
Membres présents : 5

Pouvoirs : 4
Membres votants : 9

Membres présents : Mmes Françoise BERNARD – Maryna DORNIER
MM. PIQUARD Charles - Claude POULOT – Augustin RAMIREZ-MONTES

Membres excusés : Mme Véronique CLERC - MM. Emile SAINT-HILLIER –
Pascal FAIVRE – Jean-Louis PAUTHIER – Gilles MORLAND

Pouvoirs : Gilles MORLAND à Augustin RAMIREZ-MONTES - Véronique CLERC à Françoise BERNARD –Pascal FAIVRE à Maryna DORNIER - Jean-Louis PAUTHIER à Claude POULOT ;

Secrétaire de séance : M. Augustin RAMIREZ-MONTES

Date de convocation : 3 mars 2014

Date d'affichage : 21 mars 2014

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activités : compte-rendu de réunions
2. Dossier école de Osse
3. Finances : budgets Commune, Forêt, C.C.A.S
 1. vote du compte de gestion
 2. vote du compte administratif
 3. vote du budget primitif
4. Délibérations
5. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute et procède à la lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 13 février 2014, approuvé sans observation.

RAPPORT 1 : dossier compte-rendu de réunions

- Syndicat des Eaux de la Haute Loue
 - 2013 : volumes distribués : 4 750 559 m³
 - 2013 : moyenne journalière : 13 051 m³
 - 1 200 km de conduite
 - 1 million de m³ de perte d'eau (fuite due à une casse car réseau vétuste)
 - Prix de l'abonnement en hausse : + 1 € passe à 20 €
 - De 1 à 300 m³ : 0.60 + 1 centime d'euro
 - De 301 à 1 500 m³ : 0.52 + 1 centime d'euro
 - Au-delà de 1 500 m³ : 0.42 + 1 centime d'euro

RAPPORT 2 : dossier école

Dans l'attente de décisions des autorités académiques, l'examen de ce dossier est reporté à une prochaine séance.

RAPPORT 3 : dossier finances

Délibération n° 2014-1 OBJET : vote du compte administratif 2013 du C.C.A.S.

Après que le conseil municipal ait procédé à la désignation de M. Claude POULOT comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif, le Maire se retire de la salle du conseil pour la mise au vote.

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget C.C.A.S. dressé par le Maire, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

- Vote à l'unanimité le compte administratif 2013 du C.C.A.S.

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 0 €
Recettes avec report : 94.77 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Par **8** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-2 OBJET : vote du compte de gestion du C.C.A.S. 2013

Le conseil municipal vote à la majorité des suffrages exprimés le compte de gestion 2013 du C.C.A.S. présenté par le Trésorier et autorise le Maire à le signer.

Par **9** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de
la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-3 OBJET : vote du budget primitif du C.C.A.S. 2014

Le conseil municipal vote à la majorité des suffrages exprimés le budget primitif 2014 du C.C.A.S.

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 94.77 €
Recettes : 94.77 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Par **8** voix pour, **0** voix contre, **1** abstention,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de
la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-4 OBJET : vote du compte administratif 2013 du budget forêt

Après que le conseil municipal ait procédé à la désignation de M. Claude POULOT comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif, le Maire se retire de la salle du conseil pour la mise au vote.

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget forêt dressé par le Maire, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés,

- vote le compte administratif 2013 du budget forêt

Fonctionnement : dépenses : 8 311.65 € **Excédent** : 137 383.42 €

recettes avec report : 145 695.07 €

Investissement : dépenses avec report: 31 978.19 €
recettes : 13 540.45 € **Déficit** : 18 257.74 €

Excédent global : 119 125.68 €

Par **8** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de
la publication du **21/03/2014**
Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-5 OBJET : vote du compte de gestion du budget forêt 2013

Le conseil municipal vote à la majorité des suffrages exprimés le compte de gestion 2013 du budget forêt présenté par le Trésorier et autorise le Maire à le signer.

Par **9** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de
la publication du **21/03/2014**
Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-6 OBJET : reprise des résultats 2013 sur le budget forêt 2014

Sur le compte administratif 2013,

Vu l'excédent de fonctionnement de : 137 383.42 €

Vu le déficit d'investissement de : 18 257.74 €

Soit un besoin de financement de : 18 257.74 €

Le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés, d'inscrire les sommes suivantes au budget primitif 2014 forêt.

Compte 1068 (recettes d'investissement)	18 257.74 €
Compte 001 (dépenses d'investissement)	18 257.74 €
Compte 002 (recettes de fonctionnement)	119 125.68 €

Par **9** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de
la publication du **21/03/2014**
Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-7 OBJET : vote du budget primitif FORÊT 2014

Le Conseil Municipal vote à la majorité des suffrages exprimés le budget primitif forêt 2014 :

Fonctionnement : dépenses : 125 140.00 € } **Excédent : 44 629.68 €**
Recettes : 169 769.68 € }

Investissement : dépenses : 42 757.74 € }
Recettes : 42 757.74 € }

Par **8** voix pour, **0** voix contre, **1** abstention,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de
la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-8 OBJET : vote du compte administratif 2013 : budget commune

Après que le conseil municipal ait procédé à la désignation de M. Claude POULOT comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif, le Maire se retire de la salle du conseil pour la mise au vote.

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

- Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget principal dressé par le Maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2013,
- Vote le compte administratif 2013 du budget commune :

Fonctionnement : Dépenses : 191 228.40 €
Recettes avec report : 326 512.36 € **Excédent** : +135 283.96 €

Investissement : Dépenses : 143 127.76 €
Recettes avec report : 94 969.41 € **Déficit** : - 48 158.35 €

Excédent global : + 87 125.61 €

Par **8** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de
la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-9 OBJET : vote du compte de gestion 2013 du budget commune

Le conseil municipal vote à la majorité des suffrages exprimés le compte de gestion 2013 du budget commune présenté par le Trésorier et autorise le Maire à le signer.

Par **9** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de
la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-10 OBJET : reprise des résultats 2013 sur le budget commune 2014

Sur le compte administratif 2013,

Vu l'excédent de fonctionnement de : 135 283.96 €

Vu le déficit d'investissement de : 48 158.35 €

Le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés, d'inscrire les sommes suivantes au budget primitif 2013 de la commune.

compte 1068 (recettes investissement)	45 662.55 €
Compte 001 (recettes investissement)	48 158.35 €
Compte 002 (recettes fonctionnement)	89 621.41 €

Par **9** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-11 OBJET : vote du budget primitif 2014 de la commune

Le conseil municipal vote à la majorité des suffrages exprimés le budget primitif 2014 de la commune

Fonctionnement : Dépenses : 324 143.45 € }
Recettes : 400 894.71 € } Excédent : **76 751.26 €**

Investissement : Dépenses : 321 704.55 €
Recettes : 321 704.55 €

Par **8** voix pour, **0** voix contre, **1** abstention,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-12 OBJET : vote du taux des taxes locales 2014

Le conseil municipal vote à l'unanimité le taux des 4 taxes locales pour 2014 sans modification des taux et comme suit :

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFE
12,46 %	6,54 %	7,68 %	13,04 %

Par **9** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de
la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

RAPPORT 4 : dossier délibérations

Délibération n° 2014-13 OBJET: création d'un budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Considérant l'article L.2224-8 du Code Général des collectivités territoriales prévoyant que les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Considérant l'article L.2224-11 indiquant que les services publics d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De créer un budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du **1^{er} janvier 2014** selon les modalités suivantes :

1) Compte tenu de la nature industrielle et commerciale du SPANC, et de son financement par l'utilisateur, le budget du service revêt le caractère d'un budget annexe du budget principal.

2) Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M49

3) Compte tenu des missions du service, à savoir le contrôle des installations existantes et nouvelles, ce budget ne comportera qu'une section de fonctionnement.

4) Eu égard à la nature du service, ces frais de fonctionnement ont vocation à être financés par les redevances perçues sur les usagers,

Compte tenu des dépenses à engager préalablement à la mise en œuvre du service ce budget annexe pourra, dans les premières années de fonctionnement du service, faire l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal (art. L2224-2 al.9 CGCT)

Par **9** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

Délibération n° 2014-14 OBJET: cession d'une lame à neige à la commune de Champlive

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de céder à la commune de Champlive la lame à neige en l'état au prix unitaire de 500 €
- Autorise le maire à effectuer la cession du bien.

Par **9** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **21/03/2014** et de la publication du **21/03/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, le mois et l'an que dessus.

RAPPORT 5 : dossier questions et informations diverses

- Journée « Sport Cancer »
 - Une grande majorité de cyclistes (environ 30) qui composent l'association la Ronde de l'Espoir traversera notre village le samedi 12 avril 2014 de 14 h 00 à 14 h 30.

Venez nombreux les encourager.

- Diagonale du Doubs
 - La 19^{ème} édition de la Diagonale du Doubs traversera notre commune le dimanche 27 avril 2014 (les horaires vous seront communiqués ultérieurement).
- Comice agricole : il aura bien lieu dans notre commune le samedi 11 octobre 2014 : nous vous attendons nombreux pour la mise en place mais aussi pour cette grande fête de l'agriculture.
 - Renseignements : M. Sylvain CLEMENT : Président du comice du canton.
 - Participation des enfants des écoles : renseignements : M. David ROETHLISBERGER : Président des Amis de l'Ecole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Mercredi 19 mars 2014 à 23 h 00

**Le secrétaire,
Augustin RAMIREZ-MONTES**

**Le Maire,
Charles PIQUARD**

<p align="center">Feuillet de clôture Commune de Osse Séance du 13 février 2014</p>
--

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

Membres présents : Mmes Françoise BERNARD – Maryna DORNIER
MM. PIQUARD Charles - Claude POULOT – Augustin RAMIREZ-MONTES

Membres excusés : Mme Véronique CLERC - MM. Emile SAINT-HILLIER – Pascal FAIVRE – Jean-Louis PAUTHIER – Gilles MORLAND

Pouvoirs : Gilles MORLAND à Augustin RAMIREZ-MONTES - Véronique CLERC à Françoise BERNARD –Pascal FAIVRE à Maryna DORNIER - Jean-Louis PAUTHIER à Claude POULOT ;

Secrétaire de séance : M. Augustin RAMIREZ-MONTES

Date de convocation : 3 mars 2014

Date d'affichage : 21 mars 2014

- Délibération n° 2014-1 : vote du compte administratif 2013 du C.C.A.S.
- Délibération n° 2014-2 : vote du compte de gestion 2013 du C.C.A.S.
- Délibération n° 2014-3 : vote du budget primitif du C.C.A.S. 2014
- Délibération n° 2014-4 : vote du compte administratif 2013 du budget forêt
- Délibération n° 2014-5 : vote du compte de gestion du budget forêt 2013
- Délibération n° 2014-6 : reprise des résultats 2013 sur budget forêt 2014
- Délibération n° 2014-7 : vote du budget primitif 2014 de la forêt
- Délibération n° 2014-8 : vote du compte administratif 2013 du budget commune
- Délibération n° 2014-9 : vote du compte de gestion 2013 du budget commune
- Délibération n° 2014-10 : reprise des résultats 2013 sur budget commune 2014
- Délibération n° 2014-11 : vote du budget primitif 2014 de la commune
- Délibération n° 2014-12 : vote du taux des taxes locales 2014
- Délibération n° 2014-13 : création d'un budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Délibération n° 2014-14 : cession d'une lame à neige à la commune de Champlive

Signatures :

Claude POULOT	Jean-Marie SAINT-HILLIER Excusé	Françoise BERNARD
Véronique CLERC excusée : pouvoir à F. BERNARD	Maryna DORNIER	Pascal FAIVRE excusé, pouvoir à M. DORNIER
Gilles MORLAND Excusé, pouvoir à A. RAMIREZ- MONTES	Jean-Louis PAUTHIER Excusé, pouvoir à C. POULOT	Augustin RAMIREZ- MONTES

